



L'UNADFI sur twitter : [@unadfi](https://twitter.com/unadfi)  
<https://twitter.com/unadfi>

## SOMMAIRE

### Phénomène sectaire

- p. 02 ■ Associations
- p. 03 ■ Législation
- Sortie de secte

### Groupes

- p. 05 ■ Colonia Dignidad
- Eglise de Banamé
- p. 07 ■ Fondation Essenia
- p. 08 ■ Grace Road Church
- p. 09 ■ Groupes Divers
- p. 11 ■ La Grande Mutation (GREVE)
- p. 12 ■ Juifs Ultra-Orthodoxes
- Mandarom
- Mission de l'Esprit Saint
- p. 13 ■ Ogyen Kunzang Choling (OKC)
- Scientologie
- p. 14 ■ Tabitha's Place
- p. 16 ■ Témoins de Jéhovah

### Mouvances

- p. 19 ■ Mouvance hindouiste
- Néo-chamanisme
- p. 21 ■ New Age
- p. 22 ■ Yoga

### Thèmes connexes

- p. 24 ■ Créationnisme / Théorie du complot
- Croyances
- p. 25 ■ Développement personnel
- p. 26 ■ Éducation
- p. 27 ■ Santé

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Elaborées par notre service de documentation, les « Actualités de l'UNADFI » sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : [documentation@unadfi.org](mailto:documentation@unadfi.org)

## ASSOCIATIONS

### Baisse des subventions : le cri d'alarme des associations ■ France

Le CCMM et l' Unadfi constatent avec amertume une baisse substantielle de leurs subventions. Elles s'interrogent sur cette inflexion du gouvernement alors que, sur le terrain, elles observent que l'activité sectaire est loin d'être sur le déclin...

>>> [page 2](#)

## FONDATION ESSENIA

### Enquête chez les Esséniens ■ Canada

Un journaliste de l'émission d'investigation J.E., diffusée sur la chaîne TVA, a infiltré la communauté controversée du français Olivier Martin, dit Manitara . Les révélations de l'enquête ont suscité de nombreuses réactions, notamment celles d'anciens adeptes...

>>> [page 7](#)

## YOGA

### Des victimes dénoncent un centre de yoga ■ Thaïlande

Swani Vivekananda Saraswati, de son vrai nom Narics Tarcau, est le fondateur du centre de yoga tantrique Agama Yoga sur une île thaïlandaise. Suite à des accusations d'abus sexuels rendues publiques par d'anciens adeptes...

>>> [page 23](#)

## ASSOCIATIONS

### Baisse des subventions : le cri d'alarme des associations ■ France

■ Le Centre contre les manipulations mentales (CCMM) et l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (UNADFI) constatent avec amertume une baisse substantielle de leurs subventions. Elles s'interrogent sur cette inflexion du Gouvernement alors que, sur le terrain, elles observent que l'activité sectaire est loin d'être sur le déclin. Selon les dernières estimations officielles 500.000 personnes et 50.000 enfants seraient sous emprise en France. Alors pourquoi cette baisse d'intérêt et de moyens octroyés à la prévention sur le sujet ?

Catherine Picard, ancienne députée et présidente de l'Unadfi, s'inquiète également du désinvestissement des parlementaires qui étaient, il y a une dizaine d'années, une quarantaine à se pencher sur la question des sectes. Elle déplore la disparition de ce groupe depuis la XIV<sup>e</sup> législature et regrette qu'il n'y ait pas « assez de parole publique sur un sujet aussi grave ».

Georges Fenech, ancien député et ancien président de la Mission interministérielle de vigilance

et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) la rejoint et déplore « une baisse générale de la vigilance ».

Parallèlement, la Cour des comptes évalue l'action de la Miviludes et a notamment proposé de la rattacher au ministère de l'Intérieur et plus au Premier ministre. Cette proposition a rapidement été rejetée par le Secrétariat général du gouvernement : « Les préjudices pour la société en matière d'atteintes physiques, morales, financières pour les adeptes, de délitement des liens familiaux ou encore de détournement des circuits économiques justifient le maintien d'une politique interministérielle, garantie par le rattachement aux services du Premier ministre ».

Suite aux préconisations de la Cour des comptes, le décret régissant la Miviludes devrait être prochainement modifié : « les recommandations qui visent à renforcer son efficacité seront mises en œuvre dans les plus brefs délais » a assuré le secrétariat général du gouvernement. ■

(Sources : Le JDD, 08.09.2018 & Actu.Orange / AFP, 09.09.2018)

## Secticide : « Gare aux dérives thérapeutique » ■ France

■ Secticide, l'association verdunoise (Meuse) de lutte contre les dérives sectaires, a organisé le 21 septembre dernier une conférence débat animée par le kinésithérapeute Guillaume Goubet, sur le thème des dérives thérapeutiques.

Les responsables de Secticide, Lucienne et Michèle de Bouvier de Cachard, ont choisi ce thème car 46% des demandes adressées à leur association portent sur le thème de la santé.

Soulignant que « l'irrationnel conduit à une appréhension du monde qui n'appartient pas au domaine de la raison, mais de la croyance, voire du mysticisme », Lucienne de Bouvier a également commenté un diaporama intitulé « Un XXI<sup>e</sup> siècle irrationnel ? La science et le progrès face aux dérives sectaire ». ■

(Source : L'Est républicain, 21.09.2018)

## ■ LÉGISLATION (INTERNATIONALE)

### « Les sectes en droit pénal : études dogmatiques des infractions sectaires » ■ Espagne

■ Carlos Bardavio Anton, étudiant de la faculté de droit de Séville, vient de publier la première thèse en droit pénal sur le phénomène sectaire. Soutenue le 25 septembre 2018 devant le barreau de Madrid, cette thèse est le fruit de plus de 10 ans d'investissement sur le sujet.

Plusieurs faits divers ont fait réagir les autorités ibériques : jeunes captés par une secte péruvienne ou personnes décédées suite à l'abandon de traitements médicaux au profit de médecines alternatives prescrites par des pseudo-thérapeutes.

Il paraît nécessaire que l'Espagne légifère pour pouvoir poursuivre les leaders de groupes sectaires ou les charlatans coupables d'abus. L'objectif actuel est de considérer la « persuasion coerci-

tive » comme un délit en droit pénal pour éviter que ne se reproduisent des cas tels que celui de Patricia Aguilar, victime d'une secte péruvienne<sup>1</sup>.

Lors de sa soutenance, Carlos Bardavio a fait intervenir des professeurs de droit pénal ainsi que Noémie Bru, porte-parole de la famille de Patricia Aguilar et Maria Teresa Rojas Archer, avocate de la famille Aguilar et présidente de l'Association SOS disparus. ■

(Source : RIES, 17.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI :

- Une espagnole disparue retrouvée : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/une-espagnole-disparue-retrouvee/>

- Plainte contre le dirigeant d'une secte gnostique : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/plainte-contre-le-dirigeant-d-une-secte-agnostique/>

## ■ SORTIE DE SECTE

### Faire sortir un adepte d'une secte ■ États-Unis

■ Professeur de sociologie, Janja Lalich s'est intéressée aux mouvements sectaires et à l'emprise qu'ils exercent sur leurs membres. Elle conseille de ne pas essayer d'extraire quelqu'un de force d'une secte.

Entre 1960 et 1980, les tentatives d'exfiltration forcée d'adeptes étaient courantes. Jusqu'en 1995, où un adepte a gagné un procès intenté contre son « exfiltrateur » pour kidnapping.

>>>

>>>

Aujourd'hui, Janja Lalic conseille de « faire tout son possible pour rester en contact » et de recueillir des preuves tangibles contre le mouvement, comme des articles de presse ou des témoignages qui peuvent être particulièrement convaincants.

Ayant passé dix ans dans un groupe sectaire dans les années 70-80, elle explique que ses doutes, ses préoccupations, ses questionnements sur ce qu'elle vivait s'accumulaient sur « une petite éta-

gère » au fond de son esprit. Un jour l'étagère est devenue trop lourde et s'est brisée, et Janja Lalic a su qu'il était temps de partir. Aider quelqu'un à sortir d'une secte, c'est l'amener à ajouter des éléments sur cette étagère.

Vient ensuite le moment de rassurer l'adepte, de lui dire que des personnes l'attendent dehors, et de l'accompagner dans sa reconstruction. ■

(Source : New York Times, Malia Wollan, 26.09.2018)

## À lire



### **Atteintes à l'identité**

**BulleS n° 139 – Septembre 2018**

#### Sommaire

- Éditorial
- Ma vie, ma mise en garde – Témoignage
- L'emprise en milieu sportif : silence sur les maltraitances
- Enfants et violence sectaire
- Théories du complot – Que sait-on-de ?
- Moon : succession difficile et ruptures consommées
- Revue de presse
- À signaler

Commander un exemplaire : <https://www.unadfi.org/boutique/bulles/atteintes-a-l-identite/>

## COLONIA DIGNIDAD

### Le médecin du groupe relaxé ■ Allemagne

■ Le tribunal régional de Düsseldorf a annulé le jugement d'une juridiction de première instance<sup>1</sup> datant de 2017 qui avait considéré que Hartmut Hopp, médecin et dirigeant de la Colonia Dignidad<sup>2</sup>, devait purger en Allemagne sa peine de cinq ans de prison. En 2011, il avait été condamné au Chili pour complicité de viols et sévices sexuels sur mineurs.

Le médecin avait fui le Chili peu de temps avant le verdict qui le condamnait comme complice. Selon la Justice chilienne, c'était grâce à Hopp que Paul Schäfer, vétéran nazi et fondateur du groupe, avait pu commettre des agressions sexuelles.

Pour le tribunal de Düsseldorf, les faits constatés

dans le jugement chilien ne suffisent pas, malgré l'ampleur des motifs de la décision, à remplir les conditions requises en droit allemand pour justifier de poursuites pénales contre le médecin. Ses fonctions de dirigeant et de médecin ne suffiraient pas à le rendre complice des crimes commis par le dirigeant. ■

(Sources : 24heures, 25.09.2018 & Libération, 25.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI : *Cinq ans de prison pour l'ex-médecin de Colonia Dignidad* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/cinq-ans-de-prison-pour-l-ex-medecin-de-colonia-dignidad/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI : *Que sait-on de ? La Colonia Dignidad* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/que-sait-on-de-la-colonia-dignidad/>

## EGLISE DE BANAMÈ

### Rituels mortels ■ Bénin

■ Parfaite Daagbo, autoproclamée « Dieu Esprit Saint » de Banamè, continue de faire des victimes au sein de sa communauté. Après la mort de plusieurs « daagbovi » (nom donné aux fidèles de l'église) en janvier 2017, les mêmes rituels mortels<sup>1</sup> ont failli faire de nouvelles

victimes : le 15 septembre dernier, 9 adeptes ont été retrouvés dans un état critique. A cette même date, Parfaite avait prédit la fin du monde.

Peu après ce scandale qui aurait pu entraîner la mort des neuf daagbovi, Parfaite a refait surface >>>

>>>

pour attaquer les fidèles qui ont remis en question ses rituels. Elle leur reproche d'être « hostiles à ses idéaux ». « Vous m'énervez ! », s'est-elle exclamée. « J'ai assez supporté vos caprices, c'en est fini maintenant. Vous avez intérêt à revenir sur le droit chemin et suivre mes consignes ». Elle les appelle à une prise de conscience au risque de s'exposer à la colère de « Daagbo ». Un message clair mais sévère ! ■

(Source : Bénin Site, 17.09.2018 & Africa Top Success, 17 et 26.09.2018)

1. Dans les chambres dont les issues étaient hermétiquement fermées, les fidèles ont utilisé du charbon incandescent et de l'encens. Les rituels devraient leur permettre de se purifier. Plusieurs sont morts asphyxiés.

## À savoir

### Que sait-on de ? Eglise de Banamè

**Dans son article du 10 avril 2015 « Bénin : églises charismatiques, la multiplication des petits saints », Jeune Afrique s'est intéressé à une communauté défrayant la chronique depuis 2013 : l'Eglise de Banamè.**

Dissidence du catholicisme romain, l'Eglise de Banamè est née en 2009, dans la paroisse Sainte-Odile-de-Banamè (40 km d'Abomey), de la rencontre entre une mystérieuse jeune femme alors âgée de 19 ans, Vicentia Tadaybe Tchranvoukinni et le prêtre de cette paroisse, Mathias Vigan, qu'elle était venue voir pour être exorcisée. En août 2011, tous deux fondent « l'Église catholique privée de Banamé ».

Un grand nombre de fidèles, y compris prêtres et religieuses, va rejoindre cette église qui diffuse des enseignements contraires à ceux de l'Eglise catholique tout en adoptant ses titres et offices religieux. En 2012, Vicentia se rebaptise « Parfaite » et s'autoproclame « Dieu Esprit-Saint », Mathias s'auto-intronise pape Christophe XVIII. L'Eglise catholique du Bénin les excommunie tous deux début 2013.

Depuis, ces dissidents de Banamè ont été contraints de changer le nom officiel de leur association – l'Église catholique Cité du Vatican Banamè est donc devenue l'Église catholique de Jésus-Christ, et son siège, autrefois Vatican du Bénin a été rebaptisé Cité de la cour céleste.

Tout ceci ne les a pas empêchés de continuer à prêcher et d'attirer des milliers de croyants. L'Église de Banamé promet énormément de miracles et prétend chasser les démons. Les prêches de « Parfaite » sont très virulents à l'encontre des autres religions. Les fidèles sont encouragés à faire un pèlerinage sur la colline de Banamé pour venir écouter les paroles de la réincarnation de « Dieu Esprit Saint » et guérir certains maux.

De nombreuses plaintes sont déposées pour actes de vandalisme, insultes, agressions de fidèles ou de pasteurs d'autres confessions.

En février 2014, des jeunes de Cotonou se sont affrontés à un groupe de fidèles de Banamè qui voulaient évacuer leur terrain de sport afin que « Dieu Esprit-Saint » puisse y tenir un meeting.

Deux jours plus tard, le chef de l'État lui-même convoquait Parfaite et ses dignitaires pour une mise au point sur la nécessité de préserver la paix et le dialogue interreligieux. Un très bref entretien, duquel « Dieu Esprit-Saint » est ressortie plus vindicative et menaçante que jamais.

(Source : Jeune Afrique, 10.04.2015 & Lemag.ma 01/03/2017 & Africa Post News 03.03.2017 & Afrik.com 16.03.2017)

■ **Un journaliste de l'émission d'investigation J.E., diffusée sur la chaîne TVA, a infiltré la communauté controversée du français Olivier Martin, dit Manitara, basée à Cookshire-Eaton (Estrie). Les révélations de l'enquête ont suscité de nombreuses réactions, notamment celles d'anciens adeptes qui gardent un goût amer de leur passage dans le groupe.**

Les habitants de Cookshire-Eaton, où s'est implantée en 2008 la communauté, ont vivement réagi aux révélations de l'enquête. « C'est terrible. Ça ne devrait pas exister ces groupes-là » a commenté l'un d'eux. Le maire de la commune a rappelé que depuis sept ans le groupe, qui ne respecte pas les lois, livre une bataille juridique à la municipalité (lire l'article suivant).

L'équipe de J.E. a recueilli les témoignages d'anciens disciples d'Olivier Martin. Ils ont expliqué comment leur « maître » exerçait une emprise sur eux. Ils déclarent avoir été « écorchés » psychologiquement et financièrement. En effet, pour gravir la hiérarchie spirituelle, il faut payer : « Les cérémonies à 400 dollars, les formations pour devenir prêtres à 600 dollars, le culte de la lumière à 100 dollars mensuel, les conférences en ligne, ça finit par coûter très cher ! J'ai dû dépenser des milliers de dollars » relate un ancien essénien. « Au début j'étais fasciné par les archanges, l'ésotérisme. J'ai connu Olivier Martin grâce à un ami qui avait écouté ses conférences (...). L'idée de bâtir une société, de faire partie des élus me fascinait. Je cherchais un peu de magie », raconte-t-il. Les esséniens distinguent en effet le monde des divins – les esséniens – des humains, car le monde des hommes serait en déclin. « Pour que ça soit une secte, il faut que ça soit coupé du monde, faut donner de l'argent, faut que tu sois manipulé. Moi, pour l'avoir vécu, je peux dire que c'est une secte! » ajoute-t-il.

Une autre raconte avoir passé deux ans chez les

Esséniens avant de déchanter : « J'ai vu qu'ils étaient beaucoup intéressés par l'argent, toujours l'argent... Il y avait un certain lavage de cerveau. »

Interrogé, Olivier Martin se décrit comme un pasteur, il fait « ce que Dieu lui dit de faire ». En France, où il a été reconnu coupable d'abus de biens sociaux, il est décrit comme un gourou aux thèses apocalyptiques.

Aujourd'hui, Olivier Martin s'est installé au Panama, grâce aux dons des fidèles (763.869 dollars). Certains adeptes l'ont suivi, une soixantaine est restée à Cookshire-Eaton où le maître revient prêcher quatre fois par an pour la Ronde des Archanges (facturée 400 dollars par disciple). D'autres encore ont quitté le mouvement et ont dû recourir à de l'aide psychologique.

Cet adorateur d'archanges demande à ses adeptes de se vêtir de blanc pendant les cérémonies durant lesquelles il déclame des textes qui lui seraient transmis par des forces surnaturelles. Les fidèles sont incités à faire du prosélytisme et à s'investir dans le mouvement, le bénévolat est encouragé.

Parallèlement, Olivier Martin est à la tête d'une maison d'édition, publie de nombreux livres et diffuse des conférences sur sa webtélé payante. Il prétend avoir attiré un millier de fidèles à travers le monde.

Selon les documents de l'Agence du revenu canadienne, la fondation Essénienne a déclaré plus de 5 millions de dollars d'actifs et des revenus de plus de 2 millions de dollars, uniquement pour l'année 2016.

Carole Tremblay, présidente d'Info-Secte, estime qu'il est essentiel de continuer à faire de la prévention face à ce groupe. ■

(Sources : [Canoë.ca](http://Canoë.ca), 13.09.2018 & [TVA Nouvelles](http://TVA Nouvelles), 14.09.2018)

## Mystiques dans les prés ■ Canada

■ **La Cour du Québec doit trancher dans les prochains jours sur une décision du Tribunal administratif du Québec imposant à l'Ordre des esséniens de détruire leurs bâtiments de Cookshire Eaton pour non-respect de la réglementation municipale.**

Olivier Martin, dit Manitatra, a fait l'acquisition d'un terrain à vocation « récréotouristique » en 2005. La mairie de Cookshire Eaton reproche à la communauté d'Olivier Martin d'avoir bâti des lieux de culte sur des terres destinées à l'agriculture, sans permis de construire et sans respecter les normes

urbanistiques. De plus, les adeptes résident en permanence sur les lieux mais ne s'acquittent pas de leur taxes car ils ont déclaré les constructions en lieux de culte.

Achetée pour 1,1 million de dollars, ce vaste domaine d'une centaine d'hectares en vaudrait aujourd'hui le triple.

La décision du juge sera rendue dans les prochains mois. ■

(Source : Ici Radio Canada, 10.09.2018 & TVA Nouvelles, 13.09.2018)

## ■ GRACE ROAD CHURCH

### Violences sur des adeptes ■ Corée du Sud/ Iles Fidji

■ **Shin Ok-ju, la dirigeante du groupe apocalyptique Grace Road Church<sup>1</sup>, a été arrêtée le mois dernier. En septembre la presse anglo-saxophone et coréenne a publié plusieurs témoignages de familles d'adeptes ou d'anciens membres du groupe.**

Dans un documentaire diffusé à la télévision coréenne, plusieurs images montrent la gourelle battant ses fidèles et donnant des instructions pour qu'ils se battent mutuellement. Le documentaire a aussi mis en lumière les conditions de travail : plusieurs ex-adeptes déclarent avoir travaillé sans être payés et être traités comme des esclaves dans les différentes entreprises du groupe aux Fidji. Les polices fidjienne et sud-coréenne continuent d'enquêter en coopération sur les agissements du groupe. Si, pour sa part, le gouvernement fidjien a déclaré dans les médias nationaux qu'il n'était pas nécessaire d'enquêter sur les entreprises du groupe et les conditions de travail, un des leaders du parti d'opposition a, lui, déclaré qu'il fallait mener une enquête pour connaître la manière dont le groupe avait réussi à obtenir des autorisations

pour s'implanter et sur les obtentions de différents marchés.

Une des victimes du groupe, Seo-Yeon Lee, originaire de Corée-du-Sud, étudiait aux États-Unis avant que sa mère malade ne lui demande, en 2014, de rentrer en Corée, refusant de se soigner si sa fille ne revenait pas. Après le retour de celle-ci, elle décide de se soigner et de partir aux Fidji se reposer après avoir supplié Seo-Yeon Lee de la suivre.

Seo-Yeon avait accompagné plusieurs fois sa mère à la Grace Road Church. Elle avait trouvé le comportement des adeptes étranges (cris, pleurs) et averti sa mère du caractère sectaire de l'église qui mettait en avant des discours sur la fin du monde. Après deux semaines sur place, Seo-Yeon Lee s'aperçoit que sa mère lui a confisqué son passeport et son ordinateur afin qu'elle ne puisse plus repartir. Elle décide de s'enfuir et joint l'ambassade de Corée du Sud pour se voir délivrer un passeport d'urgence afin de rentrer dans son pays natal. Elle est persuadée qu'une grande partie de l'argent dont avait hérité sa mère après le décès

>>>

>>>

de son mari est allée dans les caisses du mouvement. Un grand nombre de membres de sa famille a rejoint sa mère au sein du groupe.

Seo-Yeon Lee souhaite aujourd'hui une condamnation des dirigeants du groupe et espère que cela mettra fin aux agissements du mouvement.

Dans un communiqué au *Guardian*, la Grace Road

## GROUPES DIVERS

### Agressive Christianity ■ États-Unis

■ **Le procès de Deborah Green, leader de la secte chrétienne fondamentaliste Agressive Christianity<sup>1</sup>, et de son gendre Peter Green, a débuté au tribunal de district de Grants (Washington). Tous deux risquent la prison à perpétuité pour des faits de viols, d'enlèvement et de maltraitements d'enfants.**

Le procureur a déclaré que la plus jeune victime était un nourrisson capturé en Ouganda et maltraité tout au long de sa vie par Deborah Green et d'autres membres de la secte. Aujourd'hui adulte, elle raconte avoir été « brisée » dès l'enfance et doit encore lutter pour trouver confiance en elle. Dépeignant des années de tortures, elle peine encore à se remettre physiquement et émotionnellement ; elle a dû subir onze interventions chirurgicales réparatrices.

Une autre victime a déclaré avoir enduré durant des années des sévices sexuels de la part de Deborah Green et de son gendre.

L'année dernière, la police a retrouvé onze enfants enfermés, les plus jeunes ayant à peine 4 ans. Elle a également déterré le cadavre d'un enfant mort depuis au moins deux ans dont le décès n'avait pas été déclaré.

Deborah Green a fondé ce groupe paramilitaire avec son mari James, à Sacramento (Californie)

Church a déclaré que les violences sont une manière parfaitement biblique de réprimander les fidèles qui ont commis des péchés. ■

(Sources: [ABC.net](#), 10.09.2018 & [The Guardian](#), 17.09.2018 & 26.09.2018 & [7sur7](#), 19.09.2018 & [BBC](#), 19.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI : *Un groupe sectaire esclavagiste* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/un-groupe-sectaire-esclavagiste/>

en 1981 avant de s'installer à Fence Lake (Nouveau Mexique).

Agressive Christianity se décrit comme un groupe de « révolutionnaires pour Jésus ». Il fournit une boîte de « munitions spirituelles » à quiconque se soumet. Tous portaient l'uniforme militaire ; les Green étaient les « généraux » de cette armée de Jésus.

La secte tire sans doute son nom d'un sermon, « Christianisme agressif », de Catherine Booth, cofondatrice de l'Armée du Salut, à laquelle appartenaient les Green dont les écrits comportaient des propos antisémites et homophobes.

Les dirigeants de la secte punissaient physiquement les membres. Ils les forçaient à travailler péniblement. Ils ne déclaraient pas les enfants nés au sein du groupe et refusaient de les soigner lorsque c'était nécessaire. Le fils de Deborah Green, Joshua Green, et quatre autres membres ont été arrêtés en août 2017 pour ne pas avoir déclaré les naissances de leurs onze enfants.

Les adeptes qui se plaignaient étaient soumis à un procès interne. C'est Deborah Green, juge et « Dieu », qui rendait le verdict. Les « condamnés » étaient alors conduits dans des hangars isolés sans commodité et séparés de leurs enfants.

Julie Gudino, qui a rejoint l'organisation en 1984

>>>

>>>

était membre depuis 20 ans. « Je déteste les choses qu'elle a faites » a-t-elle déclaré aux jurés, mais « on m'a dit que j'irais en enfer si je quittais le groupe. (...) Je l'ai cru. J'ai été soumise à un lavage de cerveau. »

Le Southern Poverty Law Center a recensé ce mou-

## Lequel des deux ? ■ États-Unis

■ **Rudy Hannon et Sorek Minery, membres de la secte « The Work », sont inculpés pour le meurtre d'un dirigeant du mouvement, Paul Sweetman, perpétré en 2004. Même s'il ne fait pas de doute que les deux hommes sont impliqués, l'enquête n'a pas réussi à déterminer qui avait porté le coup fatal à Sweetman. Si les deux hommes ont plaidé non-coupables, celui que la justice désignera comme responsable risque la prison à perpétuité.**

Paul Sweetman nommé le « Saint-Esprit » était le numéro deux du mouvement. Selon certains témoignages, il était au centre d'une lutte interne pour le contrôle de la secte après la mort du leader, Julius Schacknow, en 1996. Dès 1985, d'anciens membres de la secte avaient témoigné sur les méthodes d'intimidation, d'humiliation et de terreur profondément ancrées dans le fonctionnement du groupe.

En 2016, lorsque des policiers l'ont interrogé, Minery a déclaré que dans les mois précédant le meurtre Hannon avait essayé de le convaincre

vement parmi les groupes à caractère haineux. ■

(Sources : [Associated Press, 20.09.2018](#) & [KRQE Media, 26.09.2018](#) & [Wikipedia, version anglaise](#))

1. Groupe également connu sous le nom de Holy Tribal Nation, Free Love Ministries ou Life Force Team

que Sweetman « devait être assassiné », selon la volonté de Dieu, parce qu'il battait sa femme Joanne. Hannon l'aurait finalement tué, Minery l'aurait démembré. Hannon a narré le même scénario... en inversant les rôles !

Ce groupe est né en 1973 dans le New Jersey avant de s'installer dans le Connecticut. Trente années durant, Julius Schacknow en a dirigé les centaines de membres. C'était un prédicateur fondamentaliste marié à sept épouses. Il prétendait être Jésus-Christ réincarné et accomplir « L'œuvre de Dieu » (« The Work » of God).

Mis en cause pour des pratiques commerciales illégales, Julius Schacknow a été également accusé d'abus sexuels sur des membres féminins de la secte (y compris les mineures). En 1988, sa belle-fille l'a poursuivi en justice, affirmant avoir été agressée sexuellement pendant sept ans, à partir de l'âge de 11 ans. L'affaire a été réglée par une indemnisation transactionnelle d'un montant non divulgué empêchant ainsi tout jugement. ■

(Sources : [My Record Journal, 23.08.2018](#) & [Courant, 28.09.2018](#))

## Un roman inspiré d'un mouvement sectaire ■ États-Unis

■ Dans *Eden Springs*, la romancière américaine Laura Kasischke aborde la vie de Benjamin Purnell, gourou et co-fondateur en 1903 dans le Michigan (États-Unis) d'un mouvement sectaire, House of David.

Ce livre est basé sur des faits historiques et des témoignages. House of David est une secte religieuse implantée à Benton Harbor dans le Michigan. Benjamin Purnell a fondé le groupe avec sa femme. Il se considérait comme un prédicateur autoproclamé messager de Dieu. Il a souhaité fonder une communauté pour se préparer au « second avènement » post-fin du monde. Venus du monde entier, les adeptes travaillaient dans les champs, faisaient du sport (une célèbre équipe de baseball est née au sein de la communauté) et de la musique. Cependant ils étaient soumis à un grand nombre d'interdits et d'obligations : vêtements exclusivement blanc, pas de sexe, pas d'alcool, pas de viande, pas de tabac, interdiction de se raser et se couper les cheveux. Selon la doctrine

du groupe, les membres pensaient qu'à leur mort ils reviendraient dans leurs corps originels beaux et jeunes. Une fois implantée, la communauté était vue d'un œil complaisant par la population locale car elle représentait un vecteur de développement économique pour la région notamment grâce à son zoo et son parc d'attraction.

Dans les années 1920, plusieurs jeunes femmes révèlent que le leader couchait avec les adeptes femmes, y compris les mineures, conduisant à l'éclatement du groupe. Benjamin Purnell est décédé en 1927. Certains membres se revendiquant de la House of David habitent toujours dans le Michigan.

L'auteure a voulu s'attarder sur la personnalité du gourou, notamment son charisme, ainsi que sur le mode de vie et la discipline régnant au sein de la communauté. ■

(Source : Libération, 19.09.2018)

## ■ LA GRANDE MUTATION (GREVE) Décès d'Etienne Guillé ■ France

■ Dans sa rubrique nécrologique du 28 septembre 2018, le journal *Le Monde* annonce le décès à l'âge de 81 ans d'Etienne Guillé, dirigeant de la Grande Mutation.

Charismatique et muni d'un impressionnant CV, Etienne Guillé n'a pas eu de difficulté à convaincre ses quelque 200 membres qu'il pouvait soigner les maladies grâce aux vibrations. Mis en examen avec cinq autres responsables du mouvement, il était soupçonné d'abus de faiblesse et de corruption de mineur. Une information judiciaire a été ouverte en octobre 2013, suite à des signalements parvenus aux autorités en 2012 pour des faits datant de 2006. Mais l'enquête laisse à penser que

Guillé a opéré dès les années 1990, voire 1980.

Dans son avis de décès, sa famille et l'association Greve & SVI International (Groupement de recherche des énergies vibratoires éternelles et Supports vibratoires incorruptibles : autres noms de la Grande Mutation) font part de « l'envol vers d'autres cieux d'un Etre remarquable », qui « fit émerger le langage vibratoire quantique de la vie à base moléculaire et jeta les bases rationnelles et systémiques de la science des dix-huit sens ». Ils précisent pour conclure : « nous décidons en toute conscience de communiquer sans relâche son œuvre et de la poursuivre inlassablement ». ■

(Source : Le Monde, 28.09.2018)

## ■ JUIFS ULTRA-ORTHODOXES

### Deux mères arrêtées pour kidnapping et maltraitance sur enfants ■ Israël

■ Deux femmes appartenant à une communauté juive extrémiste ont été arrêtées pour avoir soustrait huit de leurs enfants à leurs pères qui en avaient la garde exclusive et pour maltraitance à leur égard. Elles appartiendraient à la secte Shahalim basée à Jérusalem et à Beit Shemesh.

Ces huit enfants étaient logés dans des conditions de vie indignes. En pénétrant dans l'appartement,

la police et les services sociaux n'ont trouvé que deux d'entre eux. Il est ressorti des interrogatoires que les enfants ne mangeaient pas correctement et qu'ils étaient contraints à la mendicité.

Ces femmes avaient perdu la garde de leurs enfants car leurs ex-maris avaient signalé qu'elles avaient rejoint un mouvement sectaire. ■

(Source : [The Times of Israël](#), 04.09.2018)

## ■ MANDAROM

### Nouveau rebondissement ■ France

■ À Castellane, nouveau rebondissement dans l'affaire qui oppose le Vajra Triomphant à l'association gardoise de protection des lacs et sites du Verdon : la cour d'appel de Grenoble pourrait demander à la secte de remettre en état les terrains sur lesquels elle avait entrepris de lourds travaux.

Ce procès est peut-être la dernière étape de 22 ans de procédure. Le site, situé à la Baume sur les hauteurs de Castellane (Hautes-Alpes), est l'endroit où Gilbert Bourdin, fondateur et dirigeant de la secte,

avait lancé en 1992 la construction de son temple pyramide de 8 000 m<sup>2</sup>.

Durant ces 22 années, le Mandarom a fait face à de nombreux litiges judiciaires : soupçons de corruption d'élu, de blanchiment d'argent, accusations de viol. Écroué pour sévices sexuels sur une jeune adepte de 14 ans, il avait été libéré sous contrôle judiciaire pour raison de santé. Il est mort en 1998. ■

(Source : [La Provence](#) 20.09.2018 & [France Info](#), 21.09.2018)

## ■ MISSION DE L'ESPRIT SAINT

### Les victimes d'Antoine Trudeau ■ Canada

■ Dans le cadre de l'enquête qui a conduit à l'arrestation d'Antoine Trudeau, qui appartenait alors à la Mission de l'Esprit Saint, pour agressions sexuelles sur mineurs, le service de police de Laval recherche d'autres victimes.

Ces agressions ont eu lieu au sein de sa communauté à partir des années 1960 et ont duré plus de vingt ans. Les enquêteurs ont de sérieuses raisons de croire à l'existence d'autres victimes et les encouragent à porter plainte.

>>>

>>>

Agé de 73 ans, Antoine Trudeau (Laflèche Trudeau à l'époque) a été remis en liberté provisoire. Le jugement est prévu pour le 7 novembre prochain. ■

(Source : La Presse, 06.09.2018)

## ■ OGYEN KUNZANG CHOLING (OKC) Les poursuites déclarées irrecevables ■ Belgique

■ La 16<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Bruxelles a déclaré les poursuites irrecevables dans le dossier OKC<sup>1</sup>, communauté bouddhiste répertoriée comme secte. Plusieurs de ses dirigeants étaient poursuivis pour des faits d'escroquerie, prise d'otages d'enfants, abus sexuels, infraction à la législation du travail et blanchiment d'argent.

La cour d'appel a mis en avant les irrégularités durant la procédure et l'enquête. Les juges ont considéré que l'expert-comptable en charge de l'analyse des comptes d'OKC et de ses sociétés avait « outrepassé les limites de la saisine et fait preuve de partialité ». Il lui est reproché d'avoir donné son point de vue aux enquêteurs et d'avoir écrit dans ses rapports que Robert Spatz (dirigeant d'OKC) dirigeait le groupe de manière occulte. La cour a aussi relevé que le premier procureur en charge du dossier s'était sciemment substitué à un juge d'instruction en menant une information judiciaire alors qu'une instruction judiciaire était déjà en cours. De plus il aurait organisé des fuites d'informations sur les réseaux sociaux. La cour d'appel a estimé qu'il avait ainsi sciemment et

Lire sur le site de l'UNADFI, *Mission de l'Esprit Saint, que sait-on de ?* <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2015/06/Mission-de-l-Esprit-Saint-Que-sait-on-de.pdf>

volontairement violé les droits de la défense. Ces différentes irrégularités ne garantissaient pas aux prévenus un procès équitable.

L'avocat général a requis sans succès la confiscation de la totalité des biens immobiliers d'OKC et de son dirigeant. L'État belge devra donc lever les saisies conservatoires de certains biens appartenant au gourou et à son groupe.

Les témoignages de plusieurs personnes ayant grandi dans le mouvement ou ayant travaillé dans les restaurants du groupe n'ont même pas été examinés.

Début octobre, le parquet général a décidé un large pourvoi en cassation. ■

(Sources : RTBF, 18.09.2018 & DH.be 19.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? Ogyen Kunzang Choling (OKC)* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/que-sait-on-de-okc/>

Lire sur le site de l'UNADFI : *OKC, une communauté bouddhiste en procès* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/okc-une-communaute-bouddhiste-en-proces/>

Lire sur le site de l'UNADFI l'ensemble des articles sur OKC : <https://www.unadfi.org/mot-clef/okc-ogyen-kunzang-cho-ling/>

## ■ SCIENTOLOGIE Enfin libre ! ■ États-Unis

■ L'ancienne scientologue Michelle LeClair a décidé de quitter la Scientologie, constatant que son homosexualité était mal tolérée au sein du mouvement. Harcelée et traquée dès

sa sortie et pendant plusieurs années, elle raconte cet épisode traumatisant de sa vie dans un livre autobiographique intitulé « *Parfaitement clair* » (*Perfectly Clear*).

>>>

>>>

Michelle LeClair savait à quel point la Scientologie pouvait être harcelante et procédurière avec les anciens adeptes, pourtant elle reconnaît de pas s'être suffisamment préparée à la violence de ces représailles. Des voitures passaient au ralenti devant son domicile à toute heure. Des hommes portant des lunettes noires la suivaient dans la rue. Son téléphone et son ordinateur ont été piratés.

Plus grave encore, la Scientologie serait à l'origine de ses démêlés judiciaires. A la tête d'un cabinet d'assurance, Michelle LeClair a été accusée par

l'Etat de Californie d'avoir spolié quarante clients et condamnée à leur verser près d'1,3 million de dollars. Ce cauchemar juridique a duré six ans jusqu'en mars 2017 où les accusations ont été abandonnées. « La vérité a prévalu », dit-elle, « j'étais innocente ».

Michelle LeClair vit maintenant à la campagne, entourée de sa famille. Après les années passées à la Scientologie où elle aura laissé près de 5 millions de dollars, et les années passées à lutter contre l'organisation, elle se sent aujourd'hui enfin libre. ■

(Source : Canada News, 05.09.2018)

## **TABITHA'S PLACE**

### **Tabitha's Place remet le couvert à Toulouse ■ France**

■ **L'installation de Tabitha's Place (Douze Tribus) en plein cœur de Toulouse inquiète les associations de lutte contre les dérives sectaires. Déjà propriétaire d'une boutique dans le quartier Saint-Aubin, la secte compte aujourd'hui ouvrir un restaurant qui proposera des produits « bio et vegan » dans le quartier Saint-Cyprien.**

Installée à Sus (Pyrénées-Atlantiques) depuis plusieurs années, Tabitha's Place fait l'objet d'une vigilance accrue suite à différentes affaires. En 2001, dans le Béarn, deux membres ont été condamnés à douze ans de réclusion criminelle suite au décès de leur enfant de 19 mois, lié à un défaut de soins. Plus récemment, la Cour européenne des droits de l'homme a donné raison à l'Allemagne pour avoir ordonné la mise sous protection d'une quarantaine d'enfants de la communauté suite

à des accusations de « châtiments corporels sur enfants » et de « traitements inhumains et dégradants ». Serge Blisko, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), souligne que la communauté « reste en dehors du système vaccinal ». Il rappelle également que par le passé, « peu d'entre eux étaient alphabétisés ».

En mai dernier, la présidente d'Info Secte Midi Pyrénées alertait déjà les pouvoirs publics car elle craignait que les commerces de la secte ne soient l'occasion de faire du prosélytisme pour attirer les jeunes.

Les Douze Tribus projettent d'acheter un pied-à-terre dans la ville rose. ■

(Source : Toulouse Infos, 11.09.2018 & Europe1/JDD, 09.09.2018)

## Derrière la vitrine des Douze Tribus ■ États-Unis

■ **La communauté des Douze Tribus (Tabitha's Place) est une secte fondamentaliste chrétienne née dans le sud des États-Unis dans les années 1970. Derrière une proposition de vie communautaire conforme à la Bible, se cache une doctrine tendant au suprématisme et à l'homophobie. Depuis quelques années, la communauté des Douze Tribus s'attache à soigner son image et à masquer les points discutables de ses enseignements. Mais plusieurs ex-adeptes ont dévoilé l'envers du décor.**

La communauté des Douze Tribus (Tabitha's Place) est une secte fondamentaliste chrétienne née dans le sud des États-Unis dans les années 1970. Derrière une proposition de vie communautaire conforme à la Bible, se cache une doctrine tendant au suprématisme et à l'homophobie. Depuis quelques années, la communauté des Douze Tribus s'attache à soigner son image et à masquer les points discutables de ses enseignements. Mais plusieurs ex-adeptes ont dévoilé l'envers du décor.

Sinasta Colucci a raconté ses désillusions dans un ouvrage intitulé *Better Than a Turkish Prison: What I Learned from Life in a Religious Cult* (Mieux qu'une prison turque : ce que j'ai appris de la vie dans une secte religieuse). Né en 1984 d'une mère « blanche hippie libre » et d'un père « noir » d'origine cherokee, il a grandi dans un quartier très conservateur de Redding (Californie) où sa couleur de peau a été plus d'une fois source de souffrances. Témoin, à l'âge de 10 ans, du mauvais traitement infligé à un amérindien, il a grandi avec l'angoisse d'être lui aussi maltraité parce qu'il était noir, avant de souffrir, à Détroit, d'être trop blanc.

C'est à 21 ans, dans le Missouri, qu'il rencontre la communauté des Douze Tribus dans laquelle il espère trouver un style de vie communautaire idéaliste sans aucun a priori racial.

Au fil des ans, il prend conscience des réalités de la secte à laquelle les adeptes vouent leur vie, travaillant dans la communauté et pour ses entreprises avec l'obligation de lui remettre tous leurs biens terrestres. Toute influence extérieure est proscrite et les membres sont surveillés jusque dans leur intimité. La maltraitance des enfants fait partie intégrante de la doctrine : l'enfant doit obéir à l'autorité et doit être physiquement châtié s'il ne s'y plie pas.

Les enseignements sur l'homosexualité sont clairs : « L'homosexualité est un crime capital », les homosexuels « doivent être mis à mort ».

Sinasta Colucci a également constaté la conception des races enseignée dans la secte, ce qu'ils appellent l'enseignement « Cham », qui trouve sa source dans l'histoire de Noé et de ses trois fils : Cham ayant manqué de respect à son père Noé, ses descendants furent condamnés à être esclaves des descendants de son frère Sem. Ils enseignent qu'être esclave des blancs est le seul moyen pour les noirs d'être vertueux. Les Douze tribus se sont donc inspirées de cette interprétation biblique à l'instar de groupes suprémacistes comme le Ku Klux Klan ou les sudistes du 19<sup>e</sup> siècle.

Justifiant l'esclavage, l'enseignement des Douze Tribus va jusqu'à attaquer Martin Luther King : « C'est horrible que quelqu'un se lève pour abolir l'esclavage. Quelle merveilleuse opportunité pour les noirs d'être amenés ici afin de devenir des esclaves ». Les Douze tribus précisent cependant que ces enseignements ne sont pas racistes et pour en convaincre l'opinion, ses responsables ont nommé comme porte-parole John Stringer, membre noir de la communauté. Stringer/Abraham (son nom dans les Douze Tribus) admet qu'il croit que l'esclavage n'est pas fini.

Formé par un métis comme lui, Sinasta Colucci a

>>>

>>>

fini par intégrer que « quelque chose fait que les noirs sont maudits et que leur seul espoir est de se soumettre aux blancs », acceptant qu'il y avait certainement une part de « vrai ». C'est l'époque où il fut envoyé dans la communauté des Douze Tribus de Hiddenite (Caroline du Nord) où vivaient nombre de dirigeants connus de la secte comme Yoneq, le fondateur (de son vrai nom Elbert Eugene Spriggs) et Stringer/Abraham.

Lorsque Colucci vit ce dernier pour la première fois, « C'était comme rencontrer un héros. (...) Voici ce puissant homme noir qui va attirer plus de noirs, car nous avons besoin de plus de diversité. » Jusqu'à ce qu'il l'entende faire l'éloge de Nathan Bedford Forrest et des premiers membres du Ku Klux Klan : « Il était comme un suprémaciste blanc noir ». Colucci a fini par quitter les Douze Tribus en 2012.

David Pike, membre des Douze Tribus de 1997 à 2004, a également été heurté par certains de leurs enseignements. Il a reconnu avoir assisté impuissant au châtement d'enfants : « J'ai vu des enfants se faire flageller jusqu'au sang. »

Jenny Lynn Fiore, membre des Douze Tribus au début des années 2000, s'est opposée au racisme et à la discipline autoritaire imposée aux enfants

et aux mauvais traitements des femmes : « J'ai vu des maris dominateurs traiter mal leurs femmes sans qu'elles puissent trouver la moindre aide ».

Il paraît incroyable que des personnes comme ces ex-adeptes aient pu adhérer aux enseignements révoltants des Douze Tribus. L'endoctrinement modifie la façon de voir la réalité, la secte exerce un contrôle sur les émotions : « Vous vous sentez coupable de choses qui ne devraient pas vous culpabiliser, et non coupables de choses pour lesquelles vous devriez culpabiliser ». Il en est de même pour le sentiment de peur.

Evoquant son départ de la secte, avec sa femme, Colucci écrit : « Nous étions des immigrants. Nous quittions une nation - la nation des Douze tribus - une nation dans laquelle les femmes doivent être soumises aux hommes, les noirs et les blancs ne sont pas égaux, l'homosexualité est un péché dont les gays doivent se repentir, où les croyances et les opinions différentes ne sont pas admises, où les activités quotidiennes sont strictement dictées, pour entrer dans ce qui est sans doute la nation la plus libre de la planète ». ■

(Source : [Southern Poverty Law Center](#), août 2018)

## ■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

### Une transfusion sanguine autorisée par le juge ■ Australie

■ **Le juge Cameron Macaulay de la cour suprême de Victoria (Australie) autorise le Victoria's Mercy Hospital à transfuser en dernier recours une jeune femme témoin de Jéhovah de 17 ans présentant une grossesse à risque.**

La jeune femme présentait un risque d'hémorragie et aurait dû faire face à un long travail, une naissance assistée ou une césarienne d'urgence.

Une transfusion sanguine pourrait être effectuée en dernier recours si elle souffrait d'une hémorragie post-partum. L'hôpital a promis que les médecins utiliseraient d'abord les techniques autres que la transfusion. Cette décision va à l'encontre des règles jéhovistes qui interdisent aux fidèles de recevoir des transfusions sanguines. « Si le bébé doit mourir, il doit mourir » avait déclaré la jeune femme ...

>>>

Lors de l'audience un pédopsychiatre a déclaré qu'il ne pensait pas que la jeune fille avait la capacité décisionnelle pour un tel choix. Le juge Macaulay a statué que le niveau de maturité et de compréhension de l'adolescente était un facteur déterminant dans sa décision.

La mère de la jeune fille a déclaré qu'elle ne consentirait pas à ce que l'hôpital administre du sang à sa fille. Pour elle la décision du tribunal d'accepter une transfusion aurait un impact significatif sur le bien-être de la fille.

Pour Adam Phillips, ancien membre des Témoins de Jéhovah, la jeune femme a subi une pression

énorme pour suivre les règles de l'organisation même si cela devait coûter la vie de son futur bébé. Elle pense probablement qu'elle pourrait être punie par Dieu si elle acceptait une transfusion. De plus, elle serait probablement reniée par sa famille et ses amis au sein de sa congrégation. ■

(Sources: *The Guardian*, 31.08.2018 & *News.com.au*, 02.09.2018 & 14.09.2018)

Lire sur le site de l'UNADFI : *Un Témoin de Jéhovah peut-il exercer sa conscience personnelle dans le choix de produits sanguins ?* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/temoins-de-jehovah-decryptage-2-2/>

## Un témoin de Jéhovah acquitté ■ Belgique

■ **Le tribunal correctionnel de Liège a acquitté un témoin de Jéhovah de 87 ans. Il était accusé d'attouchement sur une jeune fille de 11 ans, membre de sa congrégation.**

Les faits se seraient produits en 2002. Ils auraient été dénoncés au sein de la congrégation mais pas dans une plainte officielle afin de ne pas ternir l'image des Témoins de Jéhovah.

Chez les Témoins de Jéhovah, il faut que le suspect avoue les faits ou qu'ils soient attestés par deux témoins pour que les anciens permettent à la victime de rapporter les faits aux autorités...

en l'avertissant cependant qu'un certain poids repose sur ses épaules quant à l'image de l'organisation.

La mère avait refusé que sa fille témoigne, et c'est le père qui a dénoncé les faits plus tard... en essayant d'obtenir une contrepartie financière de la part de l'agresseur. Lorsque la jeune fille a fini par témoigner, la police l'a jugée sous influence. Et devant le tribunal, l'homme mis en cause a nié.

Le tribunal a relevé le contexte délicat des révélations. ■

(Source *La Dernière Heure*, 09.09.2018)

## Des Témoins surprenants ■ Canada

■ **En novembre 2017, dans la province de l'Alberta, une famille avait été arrêtée par les forces de l'ordre alors qu'elle avait enlevé trois de ses voisins. Les kidnappeurs, découverts nus par la police, pensaient que c'était l'Armageddon et souhaitaient sauver leurs voisins.**

Leur cavale s'est arrêtée après que la voiture de la famille a percuté un camion. Quand la police est arrivée, elle a trouvé la famille entièrement nue sauf la mère. Ils refusaient de sortir de leur véhicule, l'une des adolescentes croyait que les policiers étaient des monstres venus pour les tuer.

Dans un premier temps, les policiers ont pensé que la famille était droguée. En fait, cette famille dont tous les membres sont Témoins de Jéhovah était en pleine crise mystique. Ils n'avaient pas mangé depuis plusieurs jours et étaient persuadés de l'arrivée imminente de la fin du monde. Dans leur précipitation ils n'auraient pas eu le temps de

s'habiller et auraient kidnappé leurs voisins afin de les sauver. Les adultes de la famille ont plaidé coupable de séquestration, les adolescentes n'ont pas été inculpées. Ils seront jugés le 20 décembre prochain. ■

(Sources : National Post, 24.09.2018 & L'essentiel, 27.09.2018)

## **Les Témoins de Jéhovah condamnés ■ États-Unis (modification à apporter)**

■ **Un jury du Montana (États-Unis) a condamné la congrégation de Thompson Falls et la Watchtower (direction des Témoins de Jéhovah) à verser 4 millions de dollars de compensation et 31 millions de dollars en dommages et intérêts à deux femmes. En 2016, elles avaient poursuivi l'organisation pour abus sexuel alors qu'elles étaient mineures.**

Les deux femmes, âgées maintenant de 32 et 21 ans, accusent un membre de la congrégation de Thompson Falls de les avoir agressées sexuellement et violées pendant 13 ans. Leur bourreau fut exclu de la communauté avant d'y être réintégré l'année suivante.

Les avocats de la Watchtower avait tenté de retarder le procès et de faire annuler les décisions du

jury, invoquant le délai écoulé entre les actes et les poursuites, et le fait que l'organisation nationale n'était pas responsable des actions des anciens de la congrégation de Thompson Falls.

Le juge James Manley a jugé que les anciens de la congrégation n'étaient pas exemptés de la loi du Montana qui les oblige à signaler les abus dont ils ont eu connaissance aux autorités. Depuis, le jury du Montana a rejeté la plainte de la deuxième femme. Le jury a conclu que les anciens n'avaient pas été informés des mauvais traitements et n'avaient donc pas l'obligation de les signaler aux autorités. ■

(Source : USnews, 19.09.2018 & 27.09.2018 & Missouliau, 27.09.2018)

## ■ MOUVANCE HINDOUISTE

### L'empire en déclin de Gurmeet Ram Rahim ■ Inde

■ Gurmeet Ram Rahim<sup>1</sup>, condamné à 20 ans de prison pour viols, laisse un empire sans responsable, qui subsiste grâce au dévouement des adeptes.

Le gel des comptes bancaires et la saisie des avoirs devaient signifier la faillite de la communauté. Mais les adeptes s'activent pour échapper à cette mort programmée. Ils organisent des événements en l'honneur de leur gourou pour recueillir des dons. Ils continuent ainsi à venir en aide aux plus démunis car « la communauté représente le seul espoir pour les personnes les plus défavorisées ».

La plupart de ses hauts dirigeants étant derrière les barreaux ou en fuite, la direction de la communauté

est restée vacante. Il est peu probable que le fils de Ram Rahim, Jasmeet Insaan, en prenne les rênes. Il ne semble pas intéressé et il n'existe pas de précédent d'une telle succession.

D'autres accusations ont été portées à l'encontre de Gurmeet Ram Rahim compromettant une perspective de libération. Aveuglés par leur foi, ses adeptes ne perdent pas l'espoir de le revoir. ■

(Source : Hindustan Times, 25.08.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un gourou star emprisonné* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/un-gourou-star-emprisonne/>

## ■ NÉO-CHAMANISME

### Trois personnes arrêtées lors d'un rituel chamanique ■ Argentine

■ Lors d'une opération menée à Cordoba, la brigade anti-stupéfiants a procédé à l'arrestation de trois individus pour violation présumée de la loi sur les stupéfiants. Ils étaient en possession de quatre litres d'ayahuasca sa détention étant punie par la législation argentine. Lorsque

les agents ont fait irruption dans leurs locaux, huit personnes s'apprêtaient à s'adonner au rituel chamanique. La boisson ainsi préparée est consommée lors de cérémonies chamaniques qui durent plusieurs heures.

>>>

>>>

Dans une autre maison, la police a saisi trois litres de la substance et d'autres produits illicites. Elle a également découvert 12 500 pesos en espèces correspondant aux paiements des participants. Les chamans organisateurs de ces cérémonies peuvent gagner jusqu'à environ 86 000 pesos par semaine. En échange d'une importante somme d'argent, ils promettent un voyage expérimental et un « nettoyage » mental.

En langue quechua, ayahuasca signifie « corde

d'âmes ». Ses effets sont quasi immédiats : hallucinations, vomissements et tremblements. Sur les réseaux sociaux, les cérémonies sont présentées comme des rituels spirituels mais aussi de « médecine bénite », d'auto-guérison, qui soigneraient différents troubles comme le stress post traumatique ou la toxicomanie. ■

(Source : RIES, 21.08.2018)

Pour en savoir plus sur la prise d'ayahuasca et ses conséquences : <https://www.unadfi.org/mot-clef/ayahuasca/>

## Décès suspect ■ Chili

■ **Le 2 septembre dernier, un chilien est mort à son retour d'une cérémonie chamanique avec ayahuasca.**

Selon le témoignage d'un collègue, l'ingénieur de 33 ans décédé à son domicile à Arica serait parti à Tacna au Pérou pour une cérémonie chamanique où il aurait absorbé de l'ayahuasca. Sa mort est survenue peu de temps après son retour. C'est l'autopsie qui confirmera les causes de son décès

même si la police le pense d'ores et déjà lié à la consommation de la drogue.

Ce drame rejoint les trop nombreux décès sordides liés à la prise de cette substance : en 2012, par exemple, des adeptes avec un bébé sont morts suite à l'ingestion d'ayahuasca donné par Antarez de la Luz, un « pseudo chaman ». ■

(Source : RIES, 04.09.2018)

## Des croyances qui ont toujours la cote ■ France

■ **Malgré des dérives sectaires avérées, le chamanisme et autres croyances ésotériques sans aucune base scientifique continuent de séduire une population désemparée attirée par la mode du développement personnel.**

Séance d'initiation au chamanisme, hutte de sudation et autres tambours chamaniques attirent une population en quête de sens et de psychothérapie alternative. Ces cérémonies peuvent aussi s'associer à la prise de substances psychotropes comme l'ayahuasca<sup>1</sup>. Interdite en France, cette drogue attire cependant certaines personnes qui partent en Amérique du Sud pour en consommer.

Pour le président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) certains chamans profitent de leur emprise sur des adeptes, notamment ceux atteints de troubles psychiatriques. Dans son rapport de 2017, la Miviludes indique avoir 27 signalements concernant le chamanisme et huit au premier semestre 2018.

Un article du quotidien suisse, *Le Temps*, met en lumière l'attrait des jeunes urbains branchés pour les croyances ésotériques. Outre les voyages chamaniques, ils se passionnent pour la magie, l'astrologie, le tarot, les cristaux ou encore le pouvoir

>>>

>>>

des arbres, et sont attirés vers des croyances mystiques. Ces croyants en une vision alternative du monde se retrouvent en réalité bien ancrés dans le capitalisme et le marché, comme le montrent les produits d'inspiration « spirituelle » qui fleurissent chez les grandes marques de vêtements ou de cosmétiques. ■

(Sources : Madame Le Figaro, 26.08.2018 & Le Temps, 24.09.2018 & Libération, 24.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, l'ensemble des articles sur

## NEW AGE

### Teal Swan, une gourelle glamour, branchée mais dangereuse ■ États-Unis

■ **La presse revient sur Teal Swan<sup>1</sup>, gourelle new age « new génération » : look glamour, selfies, comptes YouTube, Instagram, Facebook<sup>2</sup>... mais croyances extrêmes. Elle se présente comme une extraterrestre « arcutrienne » venue de la sixième dimension.**

Teal Swan vise plus particulièrement les personnes suicidaires. Dans ses vidéos, elle présente le suicide comme la meilleure option pour certaines personnes, une sorte de bouton de réinitialisation. Pour elle, la mort est « merveilleuse », une libération qui apporte bien plus de possibilités que la vie. Elle aurait cependant fui les États-Unis à cause de menaces de mort...

Elle réside actuellement au Costa Rica où elle a ouvert un centre. Elle y anime des ateliers de « spiritualité » à 2.000 dollars. Elle ambitionne de construire un empire mondial basé sur la réalisation de soi. Teal Swan enseigne sa propre thérapie de régression

l'ayahuasca : <https://www.unadfi.org/mot-clef/ayahuasca/>

Lire sur le site de l'UNADFI :

- *Le chamanisme traditionnel* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/le-chamanisme-traditionnel-1ere-partie/>

- *Le chamanisme est-il une médecine ?* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/le-chamanisme-est-il-une-medecine-2eme-partie/>

- *Le néochamanisme contemporain* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/le-neochamanisme-contemporain-3eme-partie/>

appelée « processus d'achèvement » et a écrit de nombreux livres.

Son attirance pour le morbide lui viendrait d'une enfance passée dans une secte satanique où elle aurait été maltraitée durant des années. Ses souvenirs seraient remontés dans le cadre d'une psychothérapie ; elle encourage d'ailleurs ses adeptes à retrouver des souvenirs d'abus enfouis.

Aucune de ses allégations n'a pu être vérifiée. Ses explications ne sont ni concrètes ni claires ; elle utilise un langage qui lui est propre ce qui rend ses propos encore moins cohérents. ■

(Source : Salon.com, 19.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Teal Swan, la gourelle new age 2.0* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/teal-swan-la-gourelle-new-age-2-0/>

2. Elle comptabilise plus d'un demi-million de vues pour sa chaîne YouTube, 81K sur Instagram et 160K sur Facebook.

## ■ YOGA

### Moins de yoga dans les écoles ■ États-Unis

■ **Populaire dans de nombreuses écoles américaines, le yoga est critiqué dans certains États. Des écoles et des parents d'élèves y voient une intrusion religieuse.**

Les défenseurs du yoga à l'école avancent plusieurs études qui soulignent les bienfaits de cette pratique pour les écoliers. Le yoga aiderait à améliorer la mémoire, le contrôle, l'attention des enfants et aurait un effet positif sur l'engagement des enfants et le rendement de leur travail.

Certains observateurs remettent en question ces différents effets. Amy Wax, professeure de droit à l'Université de Pennsylvanie et spécialiste des politiques

sociales, a jugé certaines études de faible qualité et d'une rigueur douteuse. Pour Julia Belluz, correspondante santé au magazine Vox, les études s'appuient sur un petit nombre de participants.

Les parents, pour leur part, estiment que les potentiels bienfaits du yoga ne justifient pas les dépenses engagées dans les écoles publiques aux budgets limités. Certains voient aussi dans les racines hindoues et bouddhistes du yoga une tentative d'intrusion religieuse. Pour eux les origines du yoga et ses pratiques demeurent floues. ■

(Source : [The Atlantic](#), 20.09.2018)

### Des abus sexuels toujours plus nombreux ■ États-Unis

■ **Le mouvement « Me too », qui a agité l'année dernière le monde du cinéma et de la politique, a aussi touché le monde du yoga. De nombreuses personnes se sont plaintes d'abus sexuels perpétrés par des instructeurs. La chaîne de télévision américaine KQED a diffusé plusieurs témoignages de femmes abusées.**

La chaîne de télévision a pu constater que certaines femmes sont restées dans le déni de ces abus par peur d'être rejetée de la communauté fondée autour de leur instructeur. Elles avaient aussi peur d'accuser un professeur célèbre. Un point commun à ces témoignages est que les enseignants tirent parti de leur pouvoir et de leur position hiérarchique pour pouvoir abuser de ces victimes.

Pour certains experts, l'absence de législation et le manque de contrôle sur les qualifications des professeurs et les différentes écoles ont aggravé les problèmes d'une industrie en plein développement. Aux États-Unis, plus de 36 millions de personnes ont pratiqué du yoga en 2016 contre 16,5 millions en 2004. Cette pratique représente une industrie de 16 milliards de dollars en 2016. Cependant la plupart des professeurs ne sont pas agréés et n'importe qui peut devenir professeur de yoga. Seuls quelques états réglementent les programmes de formation des centres de yoga. Le déficit de surveillance et le dynamisme de ce marché intéressent fortement escrocs et abuseurs. ■

(Source : [KQED](#), 07.09.2018)

## Des victimes dénoncent un centre de yoga ■ Thaïlande

■ Swani Vivekananda Saraswati, de son vrai nom Narcis Tarcau, est le fondateur du centre de yoga tantrique Agama Yoga sur une île thaïlandaise. Suite à des accusations d'abus sexuels rendues publiques par d'anciens adeptes et membres du personnel du centre, il a fui la Thaïlande à la fin de l'été.

Sur son site internet, le centre de Yoga Amaga est présenté comme une université spirituelle dont les principes essentiels sont de donner vie aux racines authentiques du yoga à travers des cours et des ateliers dans le monde entier. En plus du centre thaïlandais, différentes écoles sont implantées en Inde, en Colombie et en Autriche, accueillant chaque année des dizaines de milliers de visiteurs venus principalement d'Europe, d'Australie et des États-Unis. Plus de la moitié sont des femmes. D'origine roumaine, Narcis Tarcau a été le disciple de Gregorian Bivolaru. Ce dernier, fondateur et dirigeant du Mouvement pour l'intégration dans le spirituel absolu (MISA)<sup>1</sup>, est l'une des personnes les plus recherchées d'Europe pour traite d'êtres humains.

Dans son centre Narcis Tarcau, prônait le sexe comme thérapie de guérison. Il effectuait des massages tantriques génitaux afin de débloquent les chakras de ses élèves. Le gourou, misogyne et homophobe, enseignait que le féminisme est un tas de mensonges et que les femmes doivent obéir à leur homme. Il faisait la promotion des relations sexuelles sans préservatif car les yogis en bonne santé résistent aux infections. Lors de ses enseignements il diffusait aux élèves ses films pornographiques fétiches.

Plusieurs adeptes ont dénoncé les abus du leader et de plusieurs membres de haut rang du groupe. Les ex-adeptes parlent d'une véritable emprise du gourou sur eux. Il justifiait les relations sexuelles par son pouvoir spirituel et l'affirmation de savoir ce qui était meilleur pour eux. C'est lors des consultations spirituelles individuelles avec Tarcau qu'une grande partie des abus sexuels se seraient produits. Le personnel du centre, y compris le personnel médical, poussait les adeptes à avoir des relations sexuelles avec le gourou. Aux membres qui ont voulu se plaindre a été promis un « karma négatif » pour le reste de leur vie. Les adeptes vivaient avec cette peur et celle d'être ostracisé. Le gourou aurait également utilisé certains adeptes comme domestiques à son service.

Après les témoignages d'adeptes, l'école a essayé de traiter ces abus en interne avant qu'une enquête indépendante soit ouverte. A la mi-septembre une plainte pour viol a été déposée contre le gourou auprès de l'ambassade thaïlandaise en Australie. Deux autres instructeurs masculins de l'école ont également été accusés d'agression sexuelle. Elles sont en cours de traitement par la police thaïlandaise. ■

(Sources: The Guardian, 07.09.2018 & RIES, 08.09.2018 & Cbc radio, 10.09.2018 & South China Morning Post, 12.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, l'ensemble des articles sur MISA : <https://www.unadfi.org/mot-clef/misa-mouvement-pour-lintegration-spirituel-dans-labsolu/>

Lire sur le site de l'UNADFI, Les faces cachées du yoga et de la méditation : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/les-faces-cachees-du-yoga-et-de-la-meditation/>

## ■ CRÉATIONNISME / THÉORIE DU COMLOT

### Le créationnisme : le paroxysme de la théorie du complot ■ France

■ Selon plusieurs études conduites par Pascal Wagner-Egger, Sylvain Delouvé, Nicolas Gauvrit, le créationnisme et le complotisme reposeraient sur un mécanisme psychologique commun : le biais téléologique<sup>1</sup>.

Le créationnisme « qui affirme que le monde a été créé avec une finalité, un but » est l'exemple le plus typique du biais téléologique. De la même manière, les adeptes de la théorie du complot pensent que les événements sont sciemment planifiés avec un objectif précis. Le créationnisme serait donc la théorie du complot ultime.

Trois études, réalisées auprès de 2.000 personnes, ont montré que complotisme et créationnisme reposaient, au moins en partie, sur ce biais cognitif. Elles ont également montré que la pensée téléologique ne dépendait ni de l'âge, ni du niveau d'études des personnes interrogées. ■

(Source : Pour la science, 18.09.2018)

1. La téléologie est l'étude des causes finales, de la finalité, en philosophie analytique. C'est également une doctrine visant l'explication des phénomènes par l'intervention d'une cause finale. (<https://educalingo.com/fr/dic-fr/teleologie>)

## ■ CROYANCES

### Quand l'Occident s'abreuve d'Orient ■ États-Unis

■ Les occidentaux gardent de la contre-culture des années 1960 une fascination pour les méthodes orientales. Les Beatles et leur dévotion non dissimulée pour Maharishi Mahesh Yogi et sa Méditation transcendantale ont été un vecteur de généralisation de ce phénomène. Que reste-

t-il, un demi-siècle plus tard, de cet attrait pour l'Orient ?

Les spiritualités orientales sont devenues monnaie courante, et, pour beaucoup, le bouddhisme est considéré une alternative ou un complément idéal aux religions judéo-chrétiennes traditionnelles.

>>>

>>>

Mais les baby-boomers sont allés au-delà en créant un véritable marché spirituel. Ainsi méditation, karma, zen, zazen, (pour n'en citer que quelques-uns) sont entrés dans le vocabulaire courant des occidentaux. Ces derniers ne s'étonnent pas non plus devant des enseignements du dharma, des cours de qi gong, des centres de retraite ou autres « loisirs » empreints de spiritualités orientales. Se sont également

généralisées des méthodes de soins orientales (médecine traditionnelle chinoise, acupuncture, huiles essentielles, etc) que les Occidentaux ont adoptées sans trop de réserve. Le concept d'énergie curative s'est propagé en Occident et apparaît pour bon nombre comme la condition sine qua non d'atteinte du bien-être. ■

(Source : Psychology Today, 06.09.2018)

## ■ DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

### Etre heureux à « tous » prix ! ■ France

■ **Aujourd'hui, rien ne serait plus facile que d'être heureux : adopter la positive attitude, enlacer les arbres, répéter des mantras plusieurs fois par jour, etc. Avec le développement personnel, le bonheur serait à la portée de tous et il suffirait de peu pour l'atteindre. Ses codes et ses valeurs s'infiltreraient désormais dans l'école, l'entreprise ou l'économie. Son industrie est florissante. La contrepartie de cette promesse de béatitude est que le malheur est mal vu, qu'elle générerait même de la frustration et de l'envie. Cette surenchère a peut-être aussi un prix non estimable : celui du désengagement social.**

Dans leur ouvrage *Happycratie*<sup>1</sup>, Eva Illouz, sociologue, et Edgar Cabans, psychologue, s'insurgent contre « la diffusion massive de clés du bonheur » qui, selon eux, ne fonctionnent pas et peuvent créer un sentiment d'échec ou une dépression. Certains voient dans la recherche de bonheur l'expression d'un individualisme toujours plus prenant dans une société de moins en moins collaborative et l'avènement d'un matérialisme toujours plus ancré.

« L'industrie du bonheur, qui brasse des millions d'euros, affirme pouvoir façonner les individus en

créatures capables de tirer le meilleur parti d'elles-mêmes en contrôlant totalement leurs désirs improductifs et leurs pensées défaitistes » résumait les deux auteurs.

Dans cette industrie, les réseaux sociaux permettent à certains de simuler le bonheur, juste le temps d'une photo ou d'un message. Maïté Tranzer, psychologue clinicienne, « s'inquiète des répercussions sur le long terme de ces mensonges en ligne que l'on fait aux autres » mais aussi à soi-même. Mais « À force de ne montrer que ce qui va, on réfrène sa peur, sa colère ou sa tristesse » explique la psychologue alors que « ces émotions négatives sont en réalité le gage du véritable accès au bonheur ».

Enfin Maïté Tranzer rappelle que « fondre en larmes » peut être nécessaire pour lâcher la pression « et permettre de rééquilibrer ses émotions ». Elle rappelle également que chacun a sa perception du bonheur et qu'elle évolue avec le temps. ■

(Sources : Marie-Claire, 22.09.2018 & Le Figaro, 24.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Happycratie, comment l'industrie du bonheur a pris le contrôle de nos vies* : <https://www.unadfi.org/bibliographie/happycratie-comment-lindustrie-du-bonheur-a-pris-le-controle-de-nos-vies/>

## Jugement d'un coach de vie ■ France

■ **Dénoncé par le Conseil de l'Ordre des médecins de Loire-Atlantique, un coach de vie (ou « conseiller en hygiène de vie ») a comparu devant le tribunal correctionnel de Nantes pour exercice illégal de la médecine.**

L'accusé proposait trois méthodes l'iridologie (sonder le corps entier par une observation de l'iris), la spectrophotométrie (analyse des métaux lourds et minéraux dans la paume de la main) et un champ électromagnétique disposé sur le

ventre et sur le dos. Il prétendait entre autres guérir la fatigue passagère, les troubles de la ménopause, les déséquilibres thyroïdiens et aussi les maladies d'Hashimoto et de Basedow. Devant le tribunal, ce coach de vie a prétendu dispenser des « séances de confort » et ne pas être un médecin.

Le procureur a requis une amende et une interdiction de pratique de ces différentes techniques. Le jugement sera rendu le 13 décembre prochain. ■

(Source : Ouest France, 14.09.2018)

## ÉDUCATION

### Vers plus de surveillance des écoles hors contrat ■ France

■ **La rentrée scolaire 2018 a vu la mise en place du renforcement des conditions d'ouverture des écoles hors contrat. Ces nouvelles normes arrivent alors que les pédagogies alternatives voient leur succès croître d'année en année.**

Les nouvelles dispositions prévues par le Parlement allongent le délai pour s'opposer à l'ouverture d'une école hors contrat. De plus, les motifs d'opposition sont plus nombreux : ils concernent la sécurité et l'accessibilité des locaux, mais aussi l'expérience du directeur de l'établissement qui doit justifier d'un minimum de cinq années d'encadrement ou d'enseignement. Les sanctions pour les établissements bravant une interdiction d'ouverture sont aggravées et peuvent aller jusqu'à 15 000 euros d'amende et six mois de prison.

Pour rappel, une école hors contrat est une école qui n'a pas signé de convention avec l'Etat, une simple déclaration suffit pour la créer. Au nom de la liberté d'enseignement, l'école choisit ses professeurs et adapte les programmes de l'Éducation Nationale à sa convenance, avec pour seule contrainte l'enseignement « du socle commun de connaissance, de

compétences et de culture ». Aujourd'hui, on comptabiliserait 73 000 élèves dans des écoles hors contrat en primaire et secondaire. Le nombre de nouvelles écoles hors contrat a été multiplié par quatre en sept ans. Les écoles sont le plus souvent concentrées dans la région parisienne et les grandes zones urbaines (Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, ...).

La nouvelle loi va de plus permettre les inspections inopinées de ces écoles. En 2016, des inspections dans plusieurs écoles hors contrat de l'académie de Versailles avaient montré qu'aucune ne respectait le socle commun de connaissances<sup>1</sup>.

Parmi ces écoles hors contrat certaines ont choisi d'utiliser des pédagogies alternatives comme la pédagogie Montessori ou l'enseignement Steiner-Waldorf.

Le 18 septembre dernier, le journal *La Provence* a révélé que le directeur pédagogique de l'école du Domaine du Possible avait été renvoyé début juillet. Il était ancien délégué général de la Fédération Steiner Waldorf. Dans un article de juillet, *Le Monde Diplomatique* avait montré l'influence de l'anthroposophie dans cette école. En effet

>>>

>>>

la pédagogie Steiner est inspirée et créée par Rudolf Steiner, fondateur de l'anthroposophie<sup>2</sup>. En France il y aurait 2 500 élèves scolarisés dans les 23 établissements Steiner-Wladorf. Depuis le début des années 2000, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) surveille ces écoles et recueille les interrogations de parents s'inquiétant du faible niveau scolaire et du non-respect de la laïcité. Pour Serge Blisko, président de la Miviludes, les écoles Steiner n'informent pas assez les parents d'élèves sur les éléments de la doctrine de Rudolf Steiner. Pour Grégoire Perra<sup>3</sup>, ancien élève et enseignant au sein d'une école Steiner, les écoles diffusent une pensée non rationnelle et amènent de manière

insidieuse à un endoctrinement aux prémices de l'anthroposophie. ■

(Sources : Le Monde, 31.08.2018 & France 3 Provence Alpes Cote d'Azur, 18.09.2018 & La Croix, 19.09.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un rapport de l'Académie de Versailles pointe des carences et des dérives au sein d'établissements hors contrat* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/education-periscolaire-et-culture/un-rapport-de-l-academie-de-versailles-pointe-des-carences-et-des-derives-au-sein-d-etablis-sements-hors-contrat/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Le mouvement anthroposophique* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/le-mouvement-anthroposophique/>

3. Lire sur le site de l'UNADFI, *L'endoctrinement à l'Anthroposophie dans les écoles Steiner-Waldorf* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/l-endoctrinement-a-l-anthroposophie-dans-les-ecoles-steiner-waldorf/>

## ■ SANTÉ

### Santé vs religion ■ États-Unis

■ **Aux États-Unis, des lois protègent les enfants contre les abus et la négligence mais dans 34 États un parent peut, pour des raisons religieuses, refuser des soins médicaux pour son enfant. Le cas d'un couple du Michigan accusé du décès de sa fille de 10 mois relance le débat sur ces exemptions religieuses qui sont la cause de nombreux décès. Rien que dans l'Idaho, depuis les années 1970, 180 enfants sont morts ou mort-nés dans des familles pratiquant une religion qui rejettent la médecine moderne.**

Seth Welch et son épouse, Tatiana Fusari, ont été accusés de meurtre et de maltraitance au premier degré après que leur fille, Mary, soit morte de malnutrition et de déshydratation. Les parents ont déclaré ne pas avoir cherché d'aide médicale pour leur fille

du fait de leurs croyances religieuses - sans d'ailleurs avoir nommé leur religion. Le père a déclaré « Entrer dans un cabinet médical est presque aussi dangereux que de ne pas y aller. »

Certains groupes religieux comme la Science chrétienne ou les Followers of Christ (Idaho) préfèrent une guérison basée sur la foi à la médecine traditionnelle. En 2016, un groupe de travail gouvernemental a conclu que cinq enfants de l'Idaho étaient décédés parce que leurs parents n'avaient pas tenté de leur apporter des soins médicaux. Des études datant des années 1980 et 1990 ont également repéré des épidémies de rougeole et des taux de mortalité élevés parmi les membres de la Science chrétienne. ■

(Source : National Public Radio, 31.08.2018)

## À lire



### **Santé, science, doit-on tout gober ? Florian Gouthière, Belin, novembre 2017, 240 p.**

Articles de journaux et reportages TV fourmillent d'informations scientifiques dans lesquelles se glissent souvent des informations pseudo-scientifiques, fantaisistes et le plus souvent rigoureusement fausses. Dans son ouvrage, Florian Gouthière, journaliste scientifique et formateur en médiation scientifique, donne les outils pour distinguer l'info de l'intox.

L'ambition principale de ce petit livre est d'aider à diminuer les risques de nous faire berner. Florian Gouthière prodigue un florilège de conseils pour développer ce qu'il appelle son DDI, Détecteur de Distorsion de l'Information. Il invite le lecteur à explorer, instruments de navigation à la main, plusieurs « territoires » faussement familiers : celui de notre jugement (méthodes de l'esprit critique), celui de nos idées reçues (notions indispensables en sciences et en santé) et celui de la fabrique de l'information.

(Source : Présentation de l'éditeur)

# Dons & Abonnements



## JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON

40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

À la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

**PARTICULIERS** - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

**ENTREPRISES** - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

## JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE | ÉTRANGER

25 Euros  
48 Euros

30 Euros  
50 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## JE M'ABONNE ET JE SOUTIENS LA REVUE BULLES

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE | ÉTRANGER

30 Euros  
60 Euros

35 Euros  
70 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

E-Mail : .....@.....

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Date et signature :

**SOMMAIRE DU DERNIER  
NUMÉRO DE BULLES**  
(CLIQUEZ ICI)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

DOCUMENT À REMPLIR ET À RENVOYER À : UNADFI, 1, RUE DU TARN - 78200 BUCHELAY

